

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 mai 2025

A 19H30

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 mai le Conseil Municipal de la Commune de Sillans, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme MARTIN Véronique, le Maire

Date de convocation du Conseil 22/05/2025

Secrétaire de séance : Romain GROLLIER

Noms	Présents	Absents Non Excusés	Absents excusés	Pouvoir Donné à	Noms	Présents	Absents Non Excusés	Absents excusés	Pouvoir Donné à
Véronique MARTIN	X				Laëtitia CHARVET	X			
Michaël STCHERBAKOFF			X	André GAY	Romain GROLLIER	X			
Chrystel REICHLING	X				Vincent ROUX	X			
Sébastien RONSEAUX	X				Julien MENUET	X Arrivé au point 2			
Sophie RECOPE			X	Stéphanie MATHAIS LUGEZ	Denis BERTAGNIOLO			X	Vincent ROUX
Henri BECHARD	X				Eliane CARRIER- BOURBON	X			
Stéphanie MATHAIS LUGEZ	X				Fabrice VULLIEZ	X			
Jean-Luc MARTIN	X				Alain GROLLIER	X			
André GAY	X								

Appel des élus

Désignation de secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 avril 2025

1) Demande de subvention auprès du Département pour la 2^{ème} tranche des travaux sécurité rue Ambroise Carrier :

Madame le Maire expose :

Elle rappelle les travaux de la 1^{ère} tranche concernant les travaux de sécurité rue Victorin Coche et Rue Ambroise Carrier. Le passage surélevé à l'angle de la rue de la République a été supprimé et reporté sur un nouveau projet intitulé 2^{ème} tranche des travaux de sécurité de la traversée du village.

Elle présente aux membres du conseil municipal ce nouveau projet de travaux concernant l'aménagement de la sécurité dans la traversée du village rue Ambroise Carrier.

Ce projet comprendrait :

- La réalisation de 2 plateaux surélevés en traversée de la commune sur la RD 519 en remplaçant des écluses qui ne permettent pas aujourd'hui de réduire suffisamment la vitesse des véhicules en cas de faible trafic.
- Ces plateaux seront situés à l'intersection de la rue de la République et à l'intersection de la rue du Randan.

Ces travaux nécessitent des terrassements et des aménagements sur ces 3 rues et pourraient être réalisés sur une période de 1 mois.

Le coût de ces travaux représente un budget de 71 300.00 € HT, et une subvention à hauteur de 35 %, est accordée par le Département, soit 24 955 € pour la 2^{ème} tranche de ces travaux.

Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de déposer un dossier afin d'obtenir cette subvention auprès du Département de l'Isère.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Madame le Maire à faire une demande de subvention auprès du Département de l'Isère ;
CHARGE Madame le Maire d'établir les documents nécessaires.

2) Demande de subvention auprès De la Région 2^{ème} tranche des travaux de sécurité rue Ambroise Carrier :

Madame le Maire expose :

Elle rappelle les travaux de la 1^{ère} tranche concernant les travaux de sécurité rue Victorin Coche et Rue Ambroise Carrier. Le passage surélevé à l'angle de la rue de la République a été supprimé et reporté sur un nouveau projet intitulé 2^{ème} tranche des travaux de sécurité de la traversée du village.

Elle présente aux membres du conseil municipal ce nouveau projet de travaux concernant l'aménagement de la sécurité dans la traversée du village rue Ambroise Carrier.

Ce projet comprendrait :

- La réalisation de 2 plateaux surélevés en traversée de la commune sur la RD 519 en remplaçant des écluses qui ne permettent pas aujourd'hui de réduire suffisamment la vitesse des véhicules en cas de faible trafic.
Ces plateaux seront situés à l'intersection de la rue de la République et à l'intersection de la rue du Randan.

Ces travaux nécessitent des terrassements et des aménagements sur ces 3 rues et pourraient être réalisés sur une période de 1 mois.

Le coût de ces travaux représente un budget de 71 300.00 € HT, et une subvention à hauteur de 35 %, est accordée par la Région, soit 24 955 € pour la 2^{ème} tranche de ces travaux.

Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de déposer un dossier afin d'obtenir cette subvention auprès de la Région.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Madame le Maire à faire une demande de subvention auprès de la Région ;
- **CHARGE** Madame le Maire d'établir les documents nécessaires.

3) Etablissement de la liste préparatoire des jurés d'assises – année 2026 :

Madame le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et le jury d'assises ;

Vu la loi n° 80-1042 du 23 décembre 1980 portant réforme de la procédure pénale relative à la prescription et au jury d'assises ;

Vu la loi n° 81-82 du 2 février 1981 renforçant la sécurité et protégeant la liberté des personnes ;

Considérant l'arrêté Préfectoral n° 38-2025-04-14-00007 du 14 avril 2025, fixant pour l'année 2026, à 2 le nombre de jurés devant composer la liste annuelle du jury criminel dans le Département ;

Il convient d'établir, pour l'année 2026, la liste préparatoire des jurés de la Cour d'Assises de l'Isère, à partir de la liste générale des électeurs.

Le nombre de personnes à tirer au sort doit être le triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral, soit 6 personnes.

Après tirage au sort, les personnes désignées sont :

N° d'ordre	Nom/Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance
1	MARTIN Laure	10/02/2002	Saint-Martin-D'Hères
2	ATLANI Martine	20/08/1955	Setif (Algérie)
3	GELAS (REY) Anne- Laure	04/05/1988	Saint-Martin-D'Hères
4	BRIANCON PORTAIL Aurélie	06/12/1980	Corbeil-Essonnes
5	BOREL Julie	10/12/1985	Voiron
6	SOYER Elisabeth	09/04/1961	Grenoble

4) Convention de portages des repas avec la Ricandelle :

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

L'établissement de la Ricandelle à St Etienne de St Geoirs a mis en place un service de portage de repas à domicile 7 jours sur 7, depuis 1994, afin de répondre aux besoins des personnes âgées.

Ce service a pour objectif le maintien social par des visites quotidiennes et permet un retour ou un maintien à domicile après une hospitalisation des personnes dans le besoin.

Lors du conseil d'administration du 14 mars 2025, l'établissement La Ricandelle a dressé un bilan financier 2024 équilibré et a donc décidé de ne pas augmenter les coûts des repas aux bénéficiaires ni la participation des communes contributrices ;

Madame le Maire rappelle que la contribution financière de l'an dernier était de 1 euro par repas distribués, soit 894 €.

Le nombre de portage ayant diminué en 2024, la contribution financière s'élève à : 706 repas x 1 euros = 706 euros.

Cette décision doit faire l'objet d'une convention entre l'établissement La Ricandelle et la mairie de Sillans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le versement de la contribution financière pour un montant de 706 euros.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec l'établissement La Ricandelle,
- **CHARGE** Madame le Maire d'en effectuer le virement.

5) Autorisation d'installation d'une croix de pharmacie sur un terrain communal :

Madame Le Maire expose au Conseil municipal :

Dans le cadre du maintien et du développement des services de santé de proximité, la pharmacie du Sillans située rue centrale avait sollicité il y a quelques années, l'autorisation d'installer une croix lumineuse de pharmacie sur un terrain appartenant à la commune, situé 21 rue centrale, parcelle n° B0557, afin de renforcer la visibilité de son établissement.

Le conseil municipal de l'époque avait donné son accord mais aucun acte n'avait été rédigé.

La parcelle B0557 étant en vente actuellement, il est nécessaire que cette autorisation soit notifiée par une délibération du conseil municipal.

Madame le Maire rappelle également :

La croix lumineuse est un dispositif assimilé à une enseigne au sens du Code de l'environnement. À ce titre, son installation doit respecter les dispositions relatives à la publicité extérieure, et notamment :

- Les articles L581-1 à L581-45 et R581-1 à R581-88 du Code de l'environnement ;
- La réglementation relative à l'éclairage nocturne, et notamment l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention des nuisances lumineuses, qui impose l'extinction des enseignes lumineuses entre 1h et 6h du matin, sauf exception justifiée (pharmacie de garde, par exemple).

La croix doit également répondre aux normes de sécurité et d'intégration dans le paysage, en cohérence avec le patrimoine visuel de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE

- **De valider** l'installation d'une croix lumineuse de pharmacie sur le terrain communal situé 21 rue centrale, parcelle n° B0557, au bénéfice de la pharmacie de Sillans ;
- **De préciser** que les frais d'installation, de maintenance, d'électricité et de retrait de la croix lumineuse sont entièrement à la charge du demandeur.
- **De rappeler** que cette installation devra être conforme aux dispositions du Code de l'environnement relatives à la publicité extérieure ainsi qu'à toute autre réglementation applicable.

6) Demande de mise à disposition d'arceaux à vélos auprès de Bièvre Isère Communauté dans le cadre de la stratégie Climat Air Energie :

Madame le Maire expose :

Dans le cadre de son engagement pour la transition écologique et la qualité de vie sur son territoire, Bièvre Isère Communauté a adopté en mai 2021 une stratégie Climat Air Energie du plan territoire (PCAET).

L'objectif est notamment de **réduire les émissions de gaz à effet de serre**, de **favoriser les mobilités douces**, et de **renforcer la résilience climatique du territoire**.

Le développement de l'usage du vélo constitue une mesure clé de cette stratégie. Pour cela, il est indispensable de créer des infrastructures adaptées, en particulier en matière de **stationnement sécurisé** pour les cycles.

Bièvre Isère Communauté souhaite augmenter significativement le nombre de stationnements vélos sur le territoire en les positionnant à des emplacements stratégiques avec la mise en place de box à vélo sur des parking Relais et l'installation de stationnement au sein des communes.

Pour ce faire Bièvre Isère Communauté a lancé un programme de mise à disposition d'arceaux vélos auprès des communes volontaires permettant de proposer un stationnement sécurisé de vélos dans les espaces publics.

Les conditions d'éligibilité sont :

- 1- Equiper chaque site d'un minimum de 2 arceaux, pour permettre une meilleure lisibilité du service,
- 2- Equiper, par commune, afin de faire bénéficier du déploiement d'arceaux à l'ensemble de ces dernières, un maximum de :
 - 3 sites pour les communes identifiées comme pôle générateur de déplacements structurants ou majeurs dans le schéma directeur cyclable de juillet 2022,
 - 2 sites pour les autres communes.

Une convention définie les modalités de mise à disposition et d'installation des arceaux :

- La commune s'engage à déterminer les emplacements précis sur lesquels installer le stationnement cyclable,
- D'indiquer l'emplacement précis de l'équipement via la transmission de coordonnées GPS ou photos suffisamment éloquentes accompagnées du tableau en annexe 2 dûment rempli et signé,
- Respecter autant que possible l'article R417-11 du code de la route visant à neutraliser une place de stationnement voiture en amont d'un passage piéton pour installer le stationnement cyclable,
- Respecter la préconisation d'espacer de 60 cm les emplacements,
- Prévenir Bièvre Isère Communauté en amont, de tout projet de changement d'emplacement des équipements et attendre la validation de Bièvre Isère Communauté pour agir ?
- Signaler à Bièvre Isère Communauté toute détérioration du matériel et procéder au remplacement ou à la réparation de l'équipement, promouvoir l'usage du vélo sur le territoire et partager l'ensemble des actions en lien avec la mobilité portée par Bièvre Isère Communauté via leurs différents canaux de communication,
- Répondre aux différentes sollicitations en lien avec la mobilité portée par Bièvre Isère Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE

- **D'approuver** la généralisation progressive du stationnement cyclable sur le territoire dans le cadre de la stratégie Climat Air Energie.
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer la convention avec Bièvre Isère Communauté.

Questions diverses :

1/ Véronique MARTIN :

L'appartement en location au-dessus de la pharmacie c'est libéré c'est un T2.

Je vous propose de le garder en logement d'urgence

Jean -Luc MARTIN :

Il faudrait prévoir de le rafraichir

Chrystel REICHLING :

Il faudrait aussi le meubler

2/ Véronique MARTIN :

Concernant le voyage à Paris pour les enfants du CME nous avons reçu la confirmation de la sénatrice et la date a été fixée le 26 novembre 2025. Sébastien RONSEAUX et Manon PIASENTIN travail sur l'organisation et le financement du voyage

Sébastien RONSEAUX : autofinancement familles/enfants récapitulatif des fonds récoltés :

-500 € au salon des vins

-400 € vente d'arancinis

-120 € fête du périscolaire

Déjà 1 020 € récolté. Les enfants se sont bien investis.

Julien MENUUEL :

Manon a une dynamique et motive les enfants.

3) Véronique MARTIN :

- 2 à 4 bornes incendies vont être changées.

- La nouvelle sono a été récupéré.

4) Véronique MARTIN :

Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur des terrains communaux, en vue d'une autoconsommation ou d'une revente de l'électricité produite.

André GAY : s'interroge sur le classement de ces terrains dans le PLUi

Véronique MARTIN : non les terrains envisagés ne sont pas en zone protégée

Vincent ROUX : ils achètent les terrains ?

Véronique MARTIN : Non, soit on autorise gratuitement l'installation soit au contrat de location est mis en place.

Vincent ROUX : Comment il se finance ?

Véronique MARTIN : Je vous suggère de faire venir une société pour nous expliquer en détail le fonctionnement. Il faut compter environ 4 à 5 ans pour monter un dossier complet

5) Chrystel REICHLING :

Concernant les comptes rendus des conseils municipaux, M. Morel a signalé qu'ils ne sont plus accessibles sur le site internet depuis le mois de novembre. En effet, un problème informatique en est à l'origine. Sandrine a pris les mesures nécessaires pour le résoudre.

La commission Culture et Patrimoine a progressé sur l'identification des priorités et des projets à mettre en œuvre, notamment en ce qui concerne les expositions liées à la restructuration de la fresque patrimoniale. Des sorties culturelles sont prévues en juin ou juillet (la date reste à confirmer). Une participation à la Journée du Patrimoine devra également être envisagée

6) Henri BECHARD : Nous sommes en train de rassembler, pour TE38, les factures des années 2018, 2019, 2020 et 2021. Ces documents serviront à réaliser une analyse de la consommation énergétique de l'ensemble des bâtiments

7) Sébastien RONSEAUX :

Les subventions aux associations ont été budgétées à 17 000 euros pour l'année 2024 et à 10 000 euros pour 2025. À la suite de la dernière réunion avec les associations, un groupe de travail s'est mis en place pour définir les modalités de répartition de ces subventions.

Il en ressort que la commission propose à la mairie une répartition aboutissant à un montant total de 12 841 euros.

Henri BECHARD :

Les associations fournissent un grand effort sur l'attribution des subventions, il serait donc souhaitable de réajuster à la hausse l'enveloppe budgétaire allouée.

Sébastien RONSEAUX :

Cinq associations participent au groupe de travail : le club de rugby, le club de handball, l'association du Bal des Arts, le comité des fêtes et le club de tennis.

Véronique MARTIN :

Demande au conseil si tout le monde est d'accord pour porter le budget des subventions à 12 840 €.

André GAY :

Il convient de prévoir une subvention à la FNACA afin de couvrir les frais liés à l'achat des fleurs.

Henry BECHARD :

Il faudrait penser à signer une convention avec l'association de boules.

7) Sébastien RONSEAUX :

Effectifs scolaires : 195 élèves seront accueillis pour l'année scolaire 2025-2026, soit 13 élèves de plus que l'année précédente. On comptera notamment 34 enfants en petite section.

Mobilier adapté : Il faudra envisager l'achat de mobilier spécifique pour accueillir des enfants en situation de handicap.

Personnel :

- Création d'un demi-poste d'ATSEM, 3 agents à temps plein à la rentrée, pour mieux accompagner les enfants.
- Recrutement de Manon PIASENTIN, qui débutera son stage en septembre.

Événement scolaire : Mise à disposition du matériel communal pour le spectacle de l'école qui se tiendra dans la cour de l'établissement.

Renfort saisonnier : Quatre jeunes seront affectés aux écoles pendant l'été, et trois autres renforceront les services techniques.

8) Jean-Luc MARTIN :

L'éclairage du stade est désormais terminé. Il sera utilisé à 50 % de sa capacité pour les entraînements et à 100 % pour les matchs. Il est également possible d'éclairer uniquement un demi-terrain si nécessaire.

9) Véronique MARTIN :

Suite à la reprise des concessions au cimetière, l'entreprise Besset est intervenue pour nettoyer dix concessions. Nous attendons désormais leur retour concernant la liste précise des concessions concernées.

André GAY :

Propose de recouvrir ces concessions de gravier, avec une couche de bitume, afin de faciliter leur entretien.

La séance est levée à 21h05

Prochain Conseil municipal le : 17 juin 2025 à 19h30.